

Information sur les critères ESG (environnement, social, gouvernance)

Nous vous informons que les FCPE de la gamme BTP ÉPARGNE ET FIBTP prennent en compte simultanément les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Notre démarche d'engagement responsable initiée depuis 2003 repose sur des convictions fortes, portées par le socle naturellement socialement responsable du groupe PRO BTP.

Nous sommes convaincus que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui s'imposent et complètent les analyses des critères financiers traditionnels :

- Permet une évaluation plus exhaustive du niveau de risque car les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques long terme ;
- Contribue, grâce à une politique d'influence par le vote et le dialogue, à l'amélioration des pratiques des entreprises et donc du fonctionnement de l'économie de marché sur les enjeux ESG.

Les critères pris en compte pour évaluer les émetteurs sur le plan ESG dépendent de la nature de l'émetteur

- Pour les émetteurs privés (actions et crédit), l'évaluation repose sur une analyse des parties prenantes selon six domaines principaux : les ressources humaines, l'environnement, le comportement dans les affaires (clients et fournisseurs), la gouvernance, la société civile et les droits humains. Dans l'appréciation finale d'un émetteur, nous procédons à une surpondération du domaine ressources humaines ;
- Pour les émetteurs publics, États, nous analysons 65 critères regroupés dans les domaines Environnement, Social et Gouvernance.

L'analyse ESG valorise aussi bien la situation ESG actuelle d'un émetteur que les efforts qu'il a pu fournir en matière d'ESG au cours des dernières années.

Nous utilisons des ressources internes et externes fiables et reconnues :

- Pour les émetteurs privés analysés, les notations extra-financières obtenues représentent la combinaison d'une analyse interne (sur la base d'informations publiques) et de l'exploitation de bases de données ESG (Vigeo).
- Pour les émetteurs publics, les notations extra-financières sont obtenues à partir des bases de données ESG d'EthiFinance.

L'analyse des émetteurs, privés comme publics, repose sur une approche « best-in-universe » permettant de hiérarchiser les émetteurs au sein de l'univers d'investissement des fonds ISR.

Le processus ISR diffère en fonction de la nature de l'émetteur :

- Pour les émetteurs privés, une approche « absolue » est utilisée. Un filtre ISR est appliqué à l'univers d'investissement pour ne garder que les émetteurs qui respectent des standards ESG minimum. En pratique, une note ISR est attribuée à chaque émetteur et les émetteurs dont la note est inférieure à 10 sur 20 sont retirés de l'univers d'investissement. À la suite d'une mise à jour, si la note ESG d'un émetteur devient inférieure à 10, le titre doit être retiré des portefeuilles ISR dans un délai de 3 mois ;
- Pour les émetteurs publics (Etats), une approche « relative » est utilisée. Une note ESG est attribuée à chaque émetteur de l'univers d'investissement. Aucun émetteur n'est exclu a priori de l'univers d'investissement et le critère ESG utilisé impose que la note ESG moyenne pondérée du portefeuille reste, en permanence, supérieure à celle de son benchmark.

PROBTP FINANCE est un investisseur actif et responsable.

Nous prenons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires grâce à la mise en œuvre d'une politique de vote exigeante et d'une politique constructive de dialogue avec les entreprises. Notre politique de vote définit les principes que nous appliquons dans l'exercice de nos droits de vote. Notre rapport de vote détaille l'exercice et le périmètre de nos droits de votes exercés effectivement au cours de l'année.

Ces deux documents (politique et rapport de vote) sont consultables sur le site www.probtptfinance.com

PROBTP FINANCE s'engage :



- Signature dès 2013 des PRI sous l'égide de L'Onu (Principles for Responsible Investment), ces principes viennent guider les investisseurs institutionnels dans le monde et constituent une référence internationale

- Signature des codes européens de transparence AFG-FIR



- Démarches de labellisation de plusieurs fonds depuis 2013 auprès de Novethic, organisme reconnu attestant la prise en compte des critères ESG dans la gestion des fonds avec transparence et pédagogie envers les souscripteurs

Enfin, la gamme BTP EPARGNE est labellisée par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale : CIES depuis 2009.



L'encours des fonds BTP EPARGNE labellisé CIES s'établit à 569,14 millions d'euros au 30/12/2016.

Ce label reconnu par les prestataires d'épargne salariale a pour objectifs de :

- Faciliter **l'accès de tous les salariés** à l'épargne salariale, en proposant un « outillage » de produits d'épargne salariale contrôlés et suivis.
- Favoriser les comportements d'entreprise **socialement responsable**.
- Obtenir **la législation la plus favorable possible à l'épargne salariale**, dans le strict respect de la primauté des salaires.

Le CIES publie un guide de l'Épargne Salariale que vous pouvez consulter ici <http://www.ci-es.org/site/wp-content/uploads/2012/12/L'Epargne-Salariale-ISR.pdf>

Retrouvez l'ensemble du reporting de vos Investissements Socialement Responsables sur le site internet de PRO BTP Finance : www.probtptfinance.com